# Persée

http://www.persee.fr

## Les Mo-ni et le Houa-Hou-King

Paul Pelliot

Bulletin de l'Ecole française d'Extrême-Orient, Année 1903, Volume 3, Numéro 1 p. 318 - 327

Voir l'article en ligne

#### Avertissement

L'éditeur du site « PERSEE » – le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation – détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation. A ce titre il est titulaire des droits d'auteur et du droit sui generis du producteur de bases de données sur ce site conformément à la loi n°98-536 du 1er juillet 1998 relative aux bases de données.

Les oeuvres reproduites sur le site « PERSEE » sont protégées par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

Droits et devoirs des utilisateurs

Pour un usage strictement privé, la simple reproduction du contenu de ce site est libre.

Pour un usage scientifique ou pédagogique, à des fins de recherches, d'enseignement ou de communication excluant toute exploitation commerciale, la reproduction et la communication au public du contenu de ce site sont autorisées, sous réserve que celles-ci servent d'illustration, ne soient pas substantielles et ne soient pas expressément limitées (plans ou photographies). La mention Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation sur chaque reproduction tirée du site est obligatoire ainsi que le nom de la revue et-lorsqu'ils sont indiqués - le nom de l'auteur et la référence du document reproduit.

Toute autre reproduction ou communication au public, intégrale ou substantielle du contenu de ce site, par quelque procédé que ce soit, de l'éditeur original de l'oeuvre, de l'auteur et de ses ayants droit.

La reproduction et l'exploitation des photographies et des plans, y compris à des fins commerciales, doivent être autorisés par l'éditeur du site, Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation (voir http://www.sup.adc.education.fr/bib/). La source et les crédits devront toujours être mentionnés.

#### LES MO-NI ET LE HOUA-HOU-KING

M. Chavannes publiait en 1897 dans le Journal asiatique un article où, le premier, il réunissait un certain nombre de textes concernant la religion dite de Mo-ni ou des Mo-ni (末 庀 et 摩尼). Il cherchait en même temps à établir que, par ce nom, les Chinois n'avaient pas désigné, comme on l'avait admis jusque-la sans discussion, le manichéisme, mais bien l'islamisme. Son argumentation fut immédiatement combattue par Devéria (1), puis par M. Marquart (2), qui soutinrent que les Mo-ni étaient bien des Manichéens. Les raisons de M. Chavannes étaient surtout négatives : rien ne prouvait selon lui qu'il s'agît des Manichéens. On lui opposa qu'il était en tout cas difficile d'admettre que le nom designât les Musulmans, puisqu'il est pour la première fois question des Mo-ni en Chine dès 631; mais M. Chavannes aurait pu répondre, et je crois à juste titre, que l'auteur bouddhiste du XIIIe siècle qui mentionne les Mo-ni à l'occasion de la venue du mage 何 嗾 Ho-lou en 631, semble bien dans cette occasion avoir confondu les Mo-ni et les purs Mazdéens. Mais les partisans du manichéisme disposaient d'autres arguments. Le nom même des Mo-ni, que M. Chavannes déclarait n'avoir qu'une « vague analogie phonétique » avec son soi-disant original, est la transcription absolument rigoureuse du nom de Mani. Enfin, au point de vue de la doctrine, Devéria invoquait le titre du livre saint que les textes chinois prêtent aux Mo-ni, le 二 宗 經 Eul tsong hing. M. Chavannes proposait de traduire par Livre sacré des deux vénérables ou Livre sacré des deux ancêtres (3). L'evéria objecta que 🐺 tsong signific aussi principe, et, au nom de ce dualisme commun au mazdéisme et au manichéisme qui explique sans doute que, sous 631, le compilateur Tche-p'an ait fait remonter à Zarathustra la fondation de la religion des Mo-ni, il traduisit Eul tsong king par Livre sacré des deux principes (4). Si cette traduction se justifiait, elle suffirait à elle seule pour écarter l'islam. Or c'est ce qu'établit péremptoirement, je crois, le texte qui fait le principal objet de cette note.

Je ne veux en effet nullement refaire ici un travail d'ensemble sur un sujet qui, pour la période des T'ang, a été traité de saçon si complète, et si récemment (5). Sur cette époque, aux treize textes de M. Chavannes, je ne vois encore à ajouter que quelques indications:

1º La venue du mage Ho-lou en 631 est racontée dans le 西溪 叢語 Si k'i ts'ong yu (cf. Havret, Stèle chrétienne de Si-ngan-fou, II, 382), mais il n'y est pas question des Mo-ni. 2º Le texte nº 6 (année 745) se retrouve dans le 唐會要 Tung houei yao (k. 49, p. 11 de l'édition de Nankin, 1881).

3º Il convient de placer ici le texte suivant du Tang houei yao (k. 49, p. 11; cf. llavret, Stèle chrétienne, II, 258):

### 貞元十五年四月以久旱仓摩尼師 祈雨.

« La quinzième année tcheng-yuan (799), au quatrième mois, en raison de la sécheresse prolongée on ordonna aux maîtres mo-ni de prier pour la pluie ».

Le Sin t'ang chou se tait sur ce fait, mais le Kieou t'ang chou (k. 13, p. 11 vo) dit que, cette année-là, 四月丁丑以久旱仓陰陽人法循而雨 « au quatrième mois, le jour ting-tch'eou, en raison de la sécheresse prolongée on ordonna aux hommes du yin et du yang de pratiquer leurs incantations et de prier pour la pluie ».

Le yin et le yang sont naturellement les principes clair et obscur, mâle et semelle. Assurément je ne prétend pas identisser, grâce à ce qui n'est peut-être qu'une coïncidence curieuse,

<sup>(1)</sup> Musulmans et Manichéens chinois, dans Journal asiatique, novembre-décembre 1897.

<sup>(2)</sup> Je regrette de n'avoir pas eu à ma disposition le travail de M. Marquart.

<sup>(3)</sup> Chavannes, Le nestorianisme et l'inscription de Karabalgassoun, dans Journal asiatique, janvier-février 1897, p. 63.

<sup>(4)</sup> Devéria, loc. laud., p. 457.

<sup>(5)</sup> Sur le dualisme en Chine, cf. Maçoudi, Prairies d'or, I. 300,

les « hommes du *yin* et du *yany* » aux Mo-ni, mais il ne serait pas surprenant, le dualisme de ceux-ci une fois admis, que leurs théories sur les forces ennemies de la nature les eussent désignés pour conjurer les éléments.

3° Après le texte n° 10 de M. Chavannes, qui date de 807, s'intercalent deux textes du Kieou t'ang chou (k. 195, p. 8) qui se retrouvent en termes un peu différents dans le, 册 方元 搬 Ts'ö fou yuan kouei (k. 979, p. 17-18). Le Kieou t'ang chou annonce d'abord qu'en 813 les Ouigours demandèrent pour leur kagan la main d'une princesse impériale, puis passe à d'autres faits, et revient à la demande des Ouigours sans indiquer de nouvelle date. J'adopte les données du Ts'ō fou yuan kouei qui place la deuxième mission en 817. Le texte de l'Ancienne histoire des Tang dit:

廻鶴 摩尼八人令至中書見宰臣先是 廻鴨 請和親憲宗 使有司計 之禮 投約 五百萬貫方內有誅討未任其親 以摩尼為廻鹘信奉故使宰臣言其不可。

« Huit Mo-ni (¹) Ouigours furent amenés par ordre au Grand Secrétariat pour voir les ministres. Auparavant, les Ouigours avaient demandé la main d'une princesse impériale. Hien-tsong en fit calculer les frais par les fonctionnaires: ils s'élevaient à environ cinq millions de ligatures. Dans le pays il y avait des troubles à réprimer; on ne conclut pas le mariage. C'est parce que les Ouigours pratiquent le culte des Mo-ni qu'on chargea les ministres de dire à ceux-ci que (ce mariage) ne se pouvait pas (²). »

Mais en 821, le kagan Ouigour meurt, et son successeur demande à son tour la main d'une princesse impériale; l'empereur Mou-tsong accorde ce que son prédécesseur avait refusé, et le kagan envoie pour chercher la princesse une ambassade de 573 personnes, dont des ministres ouigours, des généraux ouigours, des tilles royales ouigoures, et des Mo-ni ouigours (週 鶴 和 宰 督 都 公 主 摩 尼 等 五 百 七 十 三 人).

4º En 843, au moment où le kagan ouigour fut défait par les Chinois, des membres de sa famille en qui il avait toute confiance, et quatre Mo-ni parmi lesquels Tche-tsing (?) (其 親信 骨 肉 及 摩 尼 志 淨 等 四 人) étaient déjà passés dans les rangs chinois (Kieou t'ang chou, k. 195, p. 10).

Dans ces textes de 813, de 821 et de 843, comme dans celui de 807 cité par M. Chavannes, les mo-ni sont, on le voit, étroitement associés aux Ouigours, que d'autre part l'on sait par Maçoudi avoir été manichéens; par là, cet argument, que M. Chavannes a cherché à écarter à propos du voyage de Wang Yen-tö en 981-984, prend une valeur nouvelle, et, à mon sens, probante.

50 L'inscription composée par 舒元與 Chou Yuan-yu et que M. Chavannes n'a connue que par une citation de Ts'ien Ta-hin (texte nº 11) se trouve (p. 26) parmi les écrits de Chou Yuan-yu, qui forment le chapitre 727 du 欽定全唐文K'in ting ts'iuan t'ang wen. L'inscription en question a été érigée au 重巖寺 Tch'ong-yen-sseu de la sous-préfecture de 永與 Yong-hing qui correspond à l'actuel 與國州 Hing-kouo-tcheou au Hou-pei. Le Ts'iuan t'ang wen n'indique pas de date, mais le texte même de l'inscription montre qu'elle fut rédigée en 824 ou très peu après. Le passage cité par Ts'ien Ta-hin s'y trouve en effet, moins la dernière phrase (« les temples bouddhiques ne sont que d'une sorte », etc.), qui doit être une remarque de Ts'ien Ta-hin. Le Ts'iuan t'ang wen écrit 秋神 hien-chen, sans commentaire. Il n'y a rien de nouveau dans le reste de l'inscription.

6º Au texte du Fo tsou t'ong ki sur l'année 843 (nº 12 de M. Chavannes) doivent naturellement être joints les textes du Kieou t'ang chou (k. 18 1, p. 6) et du Sin t'ang chou

<sup>(1)</sup> Dans tous ces textes, en parlant des mo-ni ouigours, il semble qu'on désigne les prêtres de cette religion. — Le texte du Kieou t'ang chou écrit deux fois par erreur 壁 houei au lieu de 壁 mo.

<sup>(2)</sup> La fin de ma traduction n'est pas très sûre.

(k. 217 下, p. 2) cités par M. De Groot (Sectarianism, p. 60). Le texte même de l'édit concernant les Mo-ni est donné dans le Tang houei yao (k. 49, p. 11) en des termes à peu près identiques à ceux du Kieou l'ang chou. Le P. Havret (Stèle chrétienne, 11. 259) indique ce passage du Tang houei yao, mais s'est absolument mépris sur son sens. Il n'est pas inutile de remarquer une fois de plus que cette persécution de 843, qui prit parsois les allures d'un massacre, coıncide exactement comme date avec le moment où est abattue la puissance des Ouigours (1).

7º L'édit de 845, qui prohiba dans l'empire tous les cultes étrangers, ne nomme plus les Mo-ni, qui, depuis l'édit de 843, ne menaient sans doute qu'une existence très précaire. Le texte de cet édit de 845, que M. Chavannes n'a pas connu en entier, a été donné d'après le Kou wen yuan kien par le P. Havret (Stèle chrétienne, II. 377). La leçon 穆 護 衣 二 千 餘人 se retrouve dans le Sin t'ang chou, k. 52, p. 5; le T'ang houei yao (k. 47, p. 17) donnc 穆 護 衣 二 千 餘人; ensin le K'in ting ts'iuan t'ang wen écrit 穆 護 被 二 千 餘人. Tout le passage du Tseu tche t'ang kien concernant la sécularisation de 845 a été donné par le P. Havret (Stèle chrétienne, II. 379-380); le commentaire seul, d'ailleurs fort intéressant, nomme les Mo-ni.

Si on a un assez bon nombre de textes concernant les Mo-ni à l'époque des T'ang, on ne sait à peu près rien de ce qu'il advint d'eux sous les Song. Au temps des petites dynasties qui séparent les T'ang des Song, sous les Leang postérieurs, en 920, les Mo-ni de 陳州 Tch'en tcheou au Ho-nan proclamèrent Fils du Ciel un certain 母乙 Mou-yi. Ou plutôt c'est là ce que répète à deux reprises le Fo tsou t'ong ki (k. 42, p. 92 et k. 54, p. 151), mais les histoires officielles ne paraissent voir dans cette secte végétarienne qu'elles disent s'intituler elle-même L. 乘 chang-cheng. Véhicule supérieur, qu'une doctrine bouddhique hétérodoxe (2).

Si nous arrivons maintenant aux Song proprement dits, on sait que 王 延 德, Wang Yentö signale des temples mo-ni dans la région de Tourfan en 981-984 (3). Devéria a rappelé que le bonze de Leang-tchou parlait encore des Mo-ni au XIIe siècle (il faut lire au XIIIe) (4); c'est en somme à ce bonze de Leang-tchou que nous devons actuellement les renseignements les plus précieux, sinon les plus clairs, sur la doctrine des Mo-ni. Ce sont ces renseignements qu'un autre passage du Fo tsou t'eng ki permet de corroborer par une citation d'un texte indépendant. Dans la note précédente, à propos de la secte du Lotus blanc, j'ai déjà cité ce passage où le bonze de Leang-tchou dit: « Les Mo-ni subsistent encore sur les Trois montagnes ». C'est à peu près de la même façon que débute un passage de l'érudit 洪 邁 Hong Mai également donné dans le Fo tsou t'ong ki, à propos de la secte du Nuage blanc. Voici ce texte:

<sup>(1)</sup> Cf. Devéria, loc. laud., p. 479.

<sup>(2)</sup> Cf. Kieou wou tai che, k. 10, p. 2; Sin wou tai che, k. 3, p. 2.

<sup>(3)</sup> Cf. Chavannes, loc. laud. p. 81,

<sup>(4)</sup> Cf. supra, p. 307.

« La glose dit: J'ai examiné le Yi kien tche (1), qui dit: (Ceux qui) se nourrissent de légumes (2) et servent les démons, prospèrent surtout sur les Trois montagnes (3). Leurs chefs portent un bonnet violet et de larges robes noires. Les femmes ont une coiffure noire et un vêtement blanc. Ils s'intitulent Ming-kiao-houei (l'Association de la religion brillante). Le Buddha qu'ils adorent a des vêtements blancs. Ils citent ce qui est dit dans les sutras et, en s'adressant au Buddha, ils l'appellent Vénérable du monde. Prenant dans le Sutra de diamant le premier Buddha, le deuxième Buddha, les troisième, quatrième, cinquième Buddha, ils considèrent (leur Buddha) comme le cinquième Buddha (4). Ils l'appellent aussi Mo-mo-ni (5). Ils citent

(2) Ce régime végétarien exclut aussi les cinq sortes d'aliments forts: aulx, oignons, etc. (3) Les Trois montagnes sont situées sur la rive droite du Fleuve Bleu, en amont de Nankin. Cf. Ta ts'ing yi t'ong tche, k. 50, p. 3 vo; P. Gaillard, Nankin d'alors et d'aujourd'hui, Chang-hai, 1903 in-8, carte II, p. 24. Toute cette région du Kiang-sou semble avoir été sous les T'ang et même sous les Song abondamment peuplée d'étrangers. M. Chavannes en concluait qu'en pareil endroit, sur les bords du Fleuve Bleu, il ne pouvait s'agir de gens venus d'Asie centrale, mais bien plutôt d'Arabes, par suite de Musulmans venus par mer (Le nestorianisme, p. 78). Cette conclusion ne me paraît pas fondée. Ainsi l'auteur du 癸辛 雜 識 Kouei sin tsa che, 周 宏 Tcheou Mi (積集, 上, p. 24 de l'éd. du Tsin tai pi chou), qui paraît avoir bien connu les étrangers de cette région, dit, if est vrai, que les Arabes sont surtout nombreux au Kiang-nan, mais en donne pour raison qu'après avoir traversé les déserts d'Asie Centrale, ils sont heureux de se fixer dans cette région prospère, sans garder aucune idée de retour dans leur pays d'origine. Arabes, Mo-ni, Juifs, Nestoriens ont dù venir aussi bien par l'une que par l'autre voie.

(4) Kin kang king, le Sūtra de diamant, est le nom bien connu de la Vujracchedikā. Mais rien, dans la Vajracchedikā. n'annonce encore la liste de cinq Buddhas et surtout de cinq Dhyanibuddhas qui sera surtout populaire en Chine lorsque Vajrabodhi et Amoghavajra y répandront la doctrine de l'école yogācārya. Je pense donc qu'il s'agit de développements postérieurs à la rédaction de la Vajracchedikā proprement dite; le nom de Kin kang king a été en effet employé par abréviation pour d'autres ouvrages de l'école du vajra (cf. le catalogue de Fujii, 現在日本大藏經冠字目錄, p. 69). Le大明三藏法數 Tu ming san tsang fa chou (k. 19, p. 105) cite un texte du 大樂金剛不空具實三昧耶經理趣釋 Ta lo kin kang pou k'ong tchen che san wei ye king li tsiu che, qui est une traduction d'Amoghavajra, et qui localise les cinq Dhyānibuddhas: Vairocana 毘盧遮那 au centre, Akṣobhya 阿爾佛à l'est, Ratnasambhava寶生如來 au sud, Amitabha 阿彌陀佛à l'ouest, et Amoghasiddhi 不空成就 au nord (cf. Waddell, Lamaïsm, p. 350). Il faut noter cependant que, d'après Waddell (loc. laud.), la couleur d'Amoghasiddhi est le vert.

(5) Ce nom de Mo-mo-ni se trouve en effet dans le Livre saint de la conversion des Hou, dont il sera parlé plus loin. Le passage en question est cité dans le 佛祖歷代通載 Fo tsou li tai t'ong tsai (Tripit. jap., 致 XI, k. 34, p. 50): « Quarante-deuxième conversion.

<sup>(4)</sup> Le Yi kien tche est un recueil de miscellanées, qui a pour auteur le célèbre écrivain 洪海 Hong Mai (1123-1202). L'œuvre originale comprenait 420 k.; mais depuis long (emps on ne l'a plus au complet. Lors de la réunion du Sseu k'ou ts' uan chou, il fut présenté une portion de 50 k., qui formaient la première moitié de la seconde série. Mais même cet exemplaire est rare. Le Yi kien tche qu'on trouve généralement en librairie est une compilation en 50 k., et quelquesois seulement en 20 k., refaite anciennement avec des extraits de l'ouvrage primitif, dont les articles y ont été rangés par ordre de matières. C'est sans donte l'ouvrage qui figure au British Museum (Donglas, Catalogue, p. 83), Cependant on connaissait un exemplaire fragmentaire des Song, qui donnait quatre sections de la première série de l'ouvrage original, soit 80 k. Ces 80 k. ont été publiés en 1879 par 陸心源 Lou Sin-yuan dans son 十萬卷樓 叢書 Che wan kiuan leou ts'ong chou. Je regrette de n'avoir pu consulter l'édition courante en 50 k. Dans les 80 k. de l'édition de Lou Sin-yuan, je n'ai pas retrouvé le passage cité ici. Tche-p'an a beaucoup tiré de l'ouvrage de Hong Mai.

le Livre saint de la conversion des Hou (1), selon lequel, monté sur une nuée qui brillait par elle-même, il se rendit en volant dans le royaume de Sou-lin de la contrée de jade du Si-na (2), et descendit naître comme prince héritier dans le Palais de jade. Puis il sortit de sa famille et s'appela Mo-mo-ni. Les livres saints que lui-même a fait connaître sont ceux des Deux principes (3) et des Trois moments (4). Les deux principes, ce sont le clair et l'obscur. Les trois moments, c'est le passé, le futur et le présent. Dans la période ta-tchong-siang-fou (1008-1016), on compila le Canon taoïste (5). Un homme riche, Lin Che-tch'ang, corrompit les chefs (de cette entreprise) et sit insérer (ce sūtra) dans le Canon; on plaça (le Canon) dans le

Lao-tseu entra dans le pays de Magadha 摩竭, et manifesta des lakṣəṇas merveilleux; pour convertir le roi, il établit la loi du Buddha (浮圖数); lui-même se nommait 清净佛 Ts'ing-tsing-fo (le Buddha pur); on l'appelait 末摩尼 Mo-mo-ni ». Dans un autre endroit du Houa hou king, il est question du prince né du flanc droit de sa mère Māyā, qui va ensuite pratiquer la voie pendant six ans dans les Monts neigeux; après quoi « il prend rang parmi les Buddhas, et on l'appelle 末牟尼 Mo-meou-ni » (ibid., p. 49). Mo-meou-ni signifie « le dernier muni ». Les deux derniers caractères de Mo-mo-ni sont la transcription tantôt du sanscrit mani, tantôt du nom des Mo-ni. Je ne serais pas éloigné d'admettre que Mo-mo-ni est une corruption de Mo-meou-ni. Mais Hong Mai n'a-t-il pas fait quelque confusion, et les Mo-ni de Chine se sont-ils jamais réclamés du Houa hou king?

(1) Sur ce texte, voir infra.

(2) Le nom de Sou-lin doit appartenir à la légende taoïste, mais je ne l'ai pas retrouvé. Par contre le pays de Si-na figure dans le 西王母傳 Si wang mou tchouan (cité dans le P'ei wen yun fou, s. v. 那).

(3) Ce Livre saint des deux principes n'est connu que de nom; mais on sait qu'il fut apporté en Chine en 694 par le persan 拂多誕 Fou-to-tan (cf. Chavannes, Le nestorianisme, pp. 63

ss.; Devéria, Musulmans et manichéens chinois, pp. 457 ss.).

(4) Les a trois moments » sont connus du bouddhisme, mais s'appliquent à une division de l'année en saison chaude, saison des pluies et saison froide (cf. P'ei wen yun fou, s. v. 5. St. Julien, Mémoires sur les contrées occidentales, l. 63; Ta ming san tsang fa chou, k. 13,

p. 70); ce n'est pas le sens ici.

(5) L'histoire du Canon taoiste est encore à faire. Le 通 志 T'ong tche de 鄭 樵 Tcheng Ts'iao, paru au XIIe siècle, indique (k. 67, p. 7) les catalogues suivants : 10 隋 朝 道 書 總 目 Souei tch'ao tao chou tsong mou, 4 k. (la collection des écritures taoïstes comprenait alors 1216 k.); 20 唐朝道藏音義目錄 Tang tch'ao tao tsang yin yi mou lou, 130 k., 30 宋朝明道宫道藏目錄 Song tch'ao ming tao kong tao tsang mou lou, 6 k.; 40 洞元部道經目錄 Tong yuan pou tao king mou lou, 1 k.; 50 太具部道經目錄 Tai tchen pou tao king mou lou, 2 k.; 60 洞神 部 道 經 目 錄 Tong chen pou tao king mou lou, 1 k.; 70 三洞四輔部經目錄 San tong sseu fou pou king mou lou, 7 k., compilé par 王 欽 若 Wang Kin-jo et autres; 80 靈 鬒 經 目 序 Ling pao king mon sin, 1 k., composé par 陸 修 靜 Lou Sieou-tsing; 9° 道 藏 經 目 Tao tsang king mou, 7 k., 100 修真秘旨事目歷 Sieou tchen pi tche che mou li, 1 k., par 司馬道隱 Sseuma Tao-yin; 110 開元道經目 K'ai yuan tao king mou, 1 k. Dans la Description des Monts Lou au Kiang-si (廬山記) laissée par 陳 舜 兪 Tch'en Chouen-yu des Song (ed. du Cheou chan ko ts'ong chou, k. 3, p. 6), il est question d'un catalogue du Canon taoïste qui était gravé sur pierre et disposé sur les quatre murs d'une salle de l'un des temples. Tous ces catalogues sont aujourd'hui perdus, mais quelques bibliophiles possèdent encore le catalogue du Canon taoiste tel qu'il existait sous les Yuan (cf. B. E. F. E.-O., II. 322). Le Ganon taoïste sut imprimé sous les Ming; c'est à cette édition, je crois, que se rapporte le catalogue alors rédigé en 4 k. par 白雲 霽 Po Yun-tsi sous le titre de 道 藏 目 錄 詳 注 Tao tsung mou lou siang tchou; il y fut joint un 道 藏 闕 經 目 錄 Tao tsang k'iue king mou lou. en 2 k.; enfin, un édit impérial de 1607 ayant incorporé de nouvelles œuvres au Canon taoïste,

Ming-tao-kong de Po-tcheou (1). De plus, ils invoquent faussement une poésie de Po Lotien (2) qui dirait: « Tranquillement j'ai regardé le récit du Sou-lin, la voie des Mo-ni est étonnante; les deux principes répandent le calme, les cinq Buddhas se succèdent éclatants; le soleil et la lune reçoivent leurs hommages; le ciel et la terre reconnaissent ce qu'eux-mêmes ont produit; pour ce qui est de la fermeté dans la conduite pure, ils (les Mo-ni) sont absolument au rang des fils du Çākya. » Ils ont mis ces huit vers en tête de leurs livres saints. Leur règle est de ne faire qu'un repas, à midi; ils enterrent les cadavres nus (3); ils font les cérémonies à sept moments. Ce sont sans doute des pratiques héritées des Bonnets jaunes. (Commentaire:) J'ai examiné le Tch'ang k'ing tsi de (Po) Lo-t'ien (4); il n'y a pas de poésie de Sou-lin. (Po) Lo-t'ien comaissait le Buddha, comment aurait-il consenti à faire ces vers impies? ».

Deux autres textes confirment partiellement celui de Hong Mai. Dans le 老學 卷 笔 記 Lao hio ngan pi hi de 陸游 Lou Yeou, des Song, au k. 10, p. 3 (5), il est dit:

閩中有習左道者謂之明教。亦有明教經甚多刻版摹印。妄取道藏中校定官名街贅其後。燒必乳香。食必紅蕈。故二物皆翔貴。至有士人宗予輩衆中自言今日赴明教齋。予嘗詰之此魔也。奈何與之遊。則對曰不然。男女無別者爲魔。男女不親授者

la liste en fut dressée en 1 k. sous le titre de 大明續道藏經目錄 Ta ming siu tao tsang king mou lou. L'édition des Ming est très rare; au début du XIXe siècle, l'exemplaire du 白雲觀 Po-yun-kouan près Péking n'étant plus complet, il fut impossible d'en trouver un autre à acheter; grâce à la générosité d'un donateur, les prêtres du Po-yun-kouan purent du moins faire regraver, d'après l'exemplaire d'un autre temple, les textes du Canon des Ming qui leur manquaient. C'est à cette occasion que 李杰 Li Kie compila un nouveau Tao tsang mou lou siang tchou, dont la préface est datée de 1815; les catalogues des Ming y figurent encore.

La suite du texte indique que le Canon taoïste dont il est ici question est celui dont le catalogue est indiqué en 6 k. au T'ong tche et qui porte ci-dessus le nº 3. Le Ming-tao-kong doit cette situation privilégiée d'avoir reçu les écritures du taoïsme à ce qu'il était à Po-tcheou, le pays natal de Lao-tseu. Son nom primitif é ait 奉 元 宮 Fong-yuan-kong; mais à la suite d'une visite que l'empereur 真 宗 Tchen-tsong sit en 1014 à Po-tcheou, le nom sut changé en Ming-tao-kong (cf. Song che, k. 8, p. 4, et surtout 續資治透鑑長編 Siu tseu tche t'ong kien tch'ang pien de 李 義 Li Tao, k. 82, p. 2). L'empereur Tchen-tsong était un taoïste fervent; c'est lui qui en 1016 consacra le pontificat héréditaire de la famille taois! e des Tchang a 廣信府 Kouang-sin-fou du Kiang-si. Il est donc vraisemblable qu'on ait reuni sous son règne la collection taoïste du Ming-tao-kong, mais je manque de renseignements à ce sujet. J'ignore également à quel moment le temple fut évacué ou détruit; en 1131, au 2º mois et au 10c mois, je trouve encore la mention d'administrateurs du Ming-tao-kong de Po-tcheou (建 炎 以來繫年要錄 Kien yen yi lai hi nien yao lou de 李心傳 Li Sin-tch'ouan, k. 63, p. 17; k. 69. p. 14), mais je n'ai pas réussi à mettre la main sur les textes qui nous feront connaître les destinées ultérieures du monastère. Le Ta ts'ing yi t'ong tche (k. 89) n'en fait plus mention.

- (1) Po-tcheou dépend aujourd'hui de la préfecture de Ying-tcheou au Ngan-houei.
- (2) Lo-t'ien est l'appellation du célèbre poëte 白居易 Po Kiu-yi (772-846). Po Kiu-yi était un bouddhiste convaincu.
  - (3) Cf. Devéria, Musulmans et manichéens chinois, p. 459.
- (4) Le *Tch'ang k'ing tsi* est le nom sous lequel sont connues les œuvres de deux écrivains des T'ang, Po Kiu-yi et 元 供 Yuan Tchen. Le *Tch'ang k'ing tsi* de Po Kiu-yi est en 71 k. L'édition la plus courante est celle donnée sous les Ming par 馬 元 訓 Ma Yuan-tiao, où sont réunis les deux *Tch'ang k'ing tsi*.
  - (5) Je cite d'après l'édition du Tsin țai pi chou.

為明教。明教遇婦人所作食則不食。然嘗得所謂明教經觀之誕誕無可取直俚俗習妖妄者所為耳。又或指名族士大夫家曰此亦明教也。不知信否。偶讀徐常侍稽神錄云有善魔法者名曰明教。則明教亦久矣。

· Dans le Fou-kien, il y a des gens qui pratiquent une doctrine hétérodoxe, qu'on appelle la doctrine brillante. Ils ont aussi des livres saints de la Doctrine brillante, en très grand nombre; ils en ont gravé les planches et les impriment; effrontément, ils ont pris dans le Canon taoïste les noms et les titres des fonctionnaires qui en ont surveillé la compilation, et les ont ajoutés à la fin (de leurs propres livres). Ce qu'ils brûlent est toujours de véritable encens ; ce qu'ils mangent est toujours de l'agaric rouge. Aussi ces deux objets sont-ils devenus fort chers, ll n'est pas jusqu'à des gens lettrés, des fils de bonne famille, qui, se trouvant en compagnie, ne vous disent: Aujourd'hui, je me rends au jeûne de la Religion brillante. Je les ai interrogés (leur disant): « C'est là une chose démoniaque. Pourquoi vous y rendez-vous? » Mais ils m'ont répondu : « Ce n'est pas cela. Que les hommes et les femmes ne soient pas séparés, voilà qui « est démoniaque. Que les hommes et les femmes ne se donnent rien l'un à l'autre, voilà la « Religion brillante. Dans la Religion brillante, si on se trouve en face de nourriture préparée a par une femme, on n'en mange pas ». Mais j'ai obtenu ce qu'ils appellent les livres saints de la Religion brillante, et y ai jeté les yeux. Ce sont des divagations où il n'y a rien à prendre ; tous (ces livres) sont très vulgaires et n'ont pu être faits que par des adeptes de pratiques de magiciens et d'imposteurs. Parfois (les adeptes de la Religion brillante) montrent des maisons de lettrés ou de hauts fonctionnaires de noble souche, et disent: « Celui-là aussi est de la Religion brillante ». Je ne sais s'il faut les croire ou non. Par hasard, i'ai lu le Ki chen tou du vice-président Siu; il y est dit : « Il y a des gens qui excellent aux pratiques démoniaques ; on les appelle (les adeptes de) la Religion brillante». D'où il ressort que la Religion brillante est ancienne. »

En effet, dans le Ki chen lou de Siu Hiuan (1), qui est un recueil de merveilles et remonte au Xe siècle, il est question (k. 3, p. 6-7) d'un individu dans la famille de qui un démon s'était installé; a il y eut alors des gens qui excellent dans les pratiques démoniaques et qu'on appelle (les adeptes de) la Religion brillante, à qui on demanda de prendre leurs livres saints et de venir passer une nuit (dans cette maison). Le démon, crachant et maudissant l'individu en question, s'en alla ».

Aucun de ces témoignages suffit-il pour identifier la Religion brillante aux Mo-ni? Je ne le crois pas. Mais, la part faite aux confusions possibles dont Hong Mai serait coupable, nous sommes à n'en pas douter en présence d'un étrange syncrétisme, où, à d'incontestables emprunts bouddhistes, à d'anciennes légendes taoistes, quelques éléments viennent s'amalgamer qui semblent bien appartenir en propre aux Mo-ni, leur nom d'abord dans la prétendue poésie de Po Kiu-yi, et surtout leur livre sacré des deux principes clair et obscur. Loin de nos bibliothèques d'Europe, je ne dispose d'aucun moyen d'information sur le manichéisme; je tenais donc surtout à signaler ce texte sans prétendre en tirer dès à présent rien de définitif. Il reste à dire quelques mots de ce Houa hou king, qui apparaît ici en si étroite connexion avec la Religion brillante, alors que, d'autre part, il a joué un rôle considérable dans l'histoire générale du taoïsme et du bouddhisme en Chine.

Dans l'ancienne philosophie taoïste, antérieurement à l'introduction du bouddhisme, il ne semble pas que l'on se soit beaucoup inquiété de la façon dont le fondateur de l'Ecole avait quitté le monde. Il était parti vers l'ouest, disaient les uns, laissant au gardien de la Barrière les cinq mille mots, c'est-à-dire le *Tao tō king*; Tchouang-tseu au contraire parle sans

<sup>(1)</sup> Siu Hiuan est surtout connu par ses travaux sur le Chouo wen. Cf. Giles, Biogr. Dict., no 773. Je cite le Ki chen lou d'après l'édition du Tsin tai pi chou.

ambages de la mort de Lao-tseu (1). Mais cette solution prosaïque ne satissit plus les croyants, quand, d'une philosophie, le taoïsme devint une religion. Ici encore, il semble que ce soit au temps des Bonnets jaunes qu'il faille faire remonter sinon l'origine; au moins la diffusion de la légende qui associe Lao-tseu aux débuts du bouddhisme (2). Mais ce n'est que sous les Tsin, au IVe siècle, que la tradition fut consacrée par un livre saint, un sûtra spécial, le 化 胡經 Houa hou king, ou Livre saint de la conversion des Hou (3). Le nom même de l'auteur n'en est pas connu de façon sûre; on l'écrit tantôt 王 将 Wang Fou et tantôt 王 将 Wang Feou (4). Quoi qu'il soit de son ncm, Wang Fou ou Wang Feou fut plusieurs fois réduit au silence par la dialectique du bonze 白 拉 Po-fa-tsou. Puis tous deux moururent, et, en 340, un certain 李 Li T'ong, étant descendu aux enfers, y vit Po-fa-tsou qui expliquait à Yama le Cūramgamasamādhisūtra, cependant que Wang Fou, couvert de chaînes, implorait en vain leur pitié. Yama raillait sa victime, lui promettant sa délivrance pour le jour où son sūtra apocryphe aurait disparu du monde. Il est malheureusement à craindre que Wang Fou ne soit libre aujourd'hui.

Son livre en effet ne nous est plus guère connu que par les violentes attaques dont il fut l'objet de la part des bouddhistes et par les citations qu'ils en ont faites pour le réfuter. Le plan même en a dù être sinon très modifié, du moins considérablement étendu. L'œuvre originale de Wang Fou n'aurait eu, dit-on, qu'un chapitre, mais ses disciples l'auraient développée en onze chapitres, dont le premier racontait la conversion par Lao-tseu du roi du Ki-pin (Kapiça ou Cachemire), le second la soumission des hérétiques de Kosala, le troisième la conversion du roi de Kapilavastu, le quatrième la conversion de sept frères du roi du Ki-pin, etc. (5). Il n'est pas besoin d'avoir beaucoup manié de textes taoïstes, pour être convaincu du parfait sans-gêne avec lequel les docteurs taoïstes avaient dû adapter à leur usage les légendes du houddhisme. Vers la même époque, les voyages des Chinois en Asie centrale précisaient certaines traditions; il est question dans bien des textes du temple de 摩 毗 P'i-mo dans le pays de Khoten, où Lao-tseu convertit les Hou et devint buddha (6). Cette tradition forme la 66e scène de conversion du Houa hou king. Il y aurait même eu dans ce temple un pilier polygonal en pierre portant cette inscription: « Un saint homme du pays oriental, appelé Lao-kiun, est venu convertir notre pays ». En fait la venue de Lao-tseu à Khoten ne choquait pas beaucoup les bouddhistes; il y avait là d'ailleurs une tradition constante, une sorte de vérité reconnue devant laquelle il fallait s'incliner. Le bonze Tche-p'an le dit très nettement, la faute de Wang Fou n'a pas été de mentionner la venue de Lao-tseu à Khoten, car Lao-tseu, c'est Kaçyapa, que le Buddha chargea d'aller convertir la Chine; c'est alors qu'il a prononcé les cinq mille mots du Tao to king; qu'ensuite il soit revenu dans l'ouest, et y ait converti les Hou à la loi du Buddha, il n'y a rien là de contraire à la raison. Mais jamais les textes n'ont mentionné la venue de Lao-tseu à l'ouest (et au sud) des monts des Oignons, dans la région des 姓 Fan (Hindous); les Hou (7) et les Fan sont à 20.000 li les uns des autres; et

<sup>(1)</sup> Cf. Legge, The Texts of taoism, I, 201.

<sup>(2)</sup> Cf. S. Lévi, Missions de Wang Hiuen-ts'e dans l'Inde, Journal asiatique, mai-juin 1900, p. 457.

<sup>(3)</sup> Le titre est parsois donné conme 老子化胡經 Lao tseu houa hou king ou 明威化胡經 Ming wei houa hou king (cf. Fo tsou li tai t'ong tsai, k. 33, p. 46).

<sup>(4)</sup> Le Fo tsou t'ong ki écrit toujours Wang Fou. Il ne faudrait pas consondre ce Wang Fou avec deux autres personnes du même nom, citées aux k. 50 et 79 du Heou han chou et qui vivaient au Ile siècle de notre ère. Le Fo tsou li tai t'ong tsai écrit Wang Feou; il en est de même en un passage du Kao seng tchouan que cite le P. Hoang (集說 註其 Tsi chouo tsiuan tchen, p. 32), mais que je n'ai pas retrouvé.

<sup>(5)</sup> Fo tsou t'ong ki, k. 36, p. 51.

<sup>(6)</sup> Cf. Souei chou, k. 83, p. 6; Fo tsou t'ong ki, k. 40, p. 77

<sup>(7)</sup> Les Hou sont les peuples d'Asie centrale.

c'est le tort de Wang Fou d'avoir ainsi faussement ajouté, à la tradition admise sur le pays de Khoten, d'autres récits sans fondement sur le Ki-pin ou sur Kapilavastu.

En son dernier état, et tel que l'attaque au XIVe siècle le Fo tsou t'ong tsai, le Houa hou king allait beaucoup-plus loin et promenait Lao-tseu jusqu'en Chaldée (1). Dès le temps des T'ang d'ailleurs, il est question des quatre-vingt-un royaumes qu'a parcourus Lao-tseu (2), et sur les murs des temples taoistes, voire des bonzeries bouddhistes, il était devenu très ordinaire de représenter les quatre-vingt-une scènes des grandes conversions opérées dans l'ouest par Lao-tseu (3). Malgré les campagnes des moines orthodoxes et en dépit des édits impériaux, la lutte entre bouddhistes et taoïstes au sujet du Houa hou king dura au moins mille ans.

La discussion engagée au IVe siècle paraît ne pas être sortie pendant assez longtemps du domaine de l'école. Quand elle vint devant l'autorité civile, ce ne fut pas sur le Houn hou king lui-même, mais sur un autre texte du taoïsme, le 老子開天經 Lao Iseu k'ai l'ien king que le débat porta. Lui aussi, le Lao tseu k'ai l'ien king parlait du voyage de Lao-tseu chez les Hou. L'empereur se prononça contre les taoïstes, et leur champion, 姜 斌 Kiang Pin, fut banni à 馬邑 Ma-yi. Ceci se passait en 520 ou 523 (4).

En 668, l'Empereur Kao-tsong réunit au palais une assemblée de cent moines bouddhistes et taoistes pour discuter sur l'authenticité du Houa hou king. Le bonze 法明 Fa-ming se contenta de poser cette question: « Puisque personne n'a traduit ce texte (de langue hou en chinois) sous aucune dynastie, comment ne serait-il pas apocryphe? » Aucun taoïste ne put répondre. L'empereur ordonna alors la destruction de tous les exemplaires du Houa hou king (5).

Mais l'édit ne fut pas rigoureusement appliqué. En 696, le bonze 慧 澄 Houei-tch'eng demanda que la décision de Kao-tsong fût remise en vigueur. L'impératrice Wou nomma une commission de huit membres, parmi lesquels siègeait 劉 如 睿 Lieou Jou-jouei. La commission décida que le voyage de Lao-tseu chez les Hou était mentionné dans des livres datant des Han et des Souei, et que par suite il n'y avait pas à condamner le Houa hou king (6).

Dès 705, les bouddhistes prirent leur revanche. L'empereur Tchong-tsong se prononça pour eux et ordonna que dans un délai de dix jours on eût à effacer toutes les représentations du voyage de Lao-tseu chez les Hou; de plus, non seulement le Houa hou king, mais tout livre qui parlerait de cette conversion des Hou devait être détruit (7). Tche-p'an, qui composa son Fo tsou t'ong ki peu avant 1269, fait suivre la décision de Tchong-tsong de remarques si développées à la fois et si décidées qu'elles suffiraient à elles seules à nous faire croire que la dispute avait repris de plus belle en son temps. Tche-p'an énumère neuf raisons pour lesquelles le Houa hou king est nécessairement apocryphe, et il s'engage, si on peut les réfuter, à se couper la langue.

Au XIIIe siècle en effet, le Houa hou king avait une fois de plus ses partisans et ses adversaires. L'ancien livre, modifié peut-être, circulait à nouveau dans toute la Chine, inprimé sous le titre de 老君化胡成佛經 Lao kiun houa hou tch'eng fo king, et accompagné de

<sup>(1)</sup> Fo tsou li tai t'ong tsai, k. 34, p. 51.

<sup>(2)</sup> Cf. 酉陽雜型 Yeou yang tsa tsou de 段成式 Touan Tch'eng-che des T'ang, k. 2, p. 2 dans l'édition publiée en 1877 par le 崇文書局 Tch'ong-wen-chou-kiu du Hou-pei.

<sup>(3)</sup> Fo tsou t'ong ki, k. 40, p. 77. Le Fa yuan tchou lin, k. 100, p. 100 de l'éd. japonaise du Tripitaka, indique un 釋老子 化胡傳 Che lao tseu houa hou tchouan en 1 k., composé au VIe siècle par le bonze 僧 勐 Seng-mong ou 僧 勔 Seng-mien.

<sup>(4)</sup> En 523 selon le Fo tsou t'ong ki, k. 38, p. 64; en 520 selon le Fo tsou ti tai t'ong tsai, k. 10, p. 66, et selon le Fa yuan tchou lin (k. 55, p. 51) qui dit citer le Wei chou.

<sup>(5)</sup> Fo tsou t'ong ki, k. 39, p. 74.

<sup>(6)</sup> ibid., p. 76.

<sup>(7)</sup> ibid., k. 40, p. 77.

gravures représentant les quatre-vingt-une scènes de conversions (1). Dès 1258, l'empereur mongol Mangou avait ordonné aux bouddhistes et aux taoïstes de trancher la question du Houa hou king (2). Mais Tche-p'an écrivait trop tôt pour pouvoir dire de quelle façon se termina la lutte. L'auteur du Fo tsou t'ong tsai, qui a publié son livre près d'un siècle plus tard, vers 1343. nous renseigne au contraire abondamment. Les empereurs mongols du XIIIe siècle remettaient à peu près l'administration du bouddhisme aux mains de bonzes tibétains, si bien que ce fut l'un d'eux, un Hou, le fameux Phag's-pa, alors âgé de dix-neuf ans, qui fut appelé à se prononcer en 1258 sur le prétendu apostolat des Hou par Lao-tseu. Il n'eut pas de peine à montrer que la tradition qui amenait Lao-tseu évangéliser les Hou ne reposait sur aucune base solide, alors qu'elle était en contradiction formelle avec les données chronologiques sur le temps où vivaient le Buddha, Confucius et Lao-tseu lui-même. Quelle fut la décision de Mangu? L'auteur du Fo tsou t'ong tsai, le bonze 念 常 Nien-tch'ang, prétend bien que l'empereur fut ravi de la victoire des bouddhistes, mais s'en tient là. C'est un édit de Koubilai, datant de 1281, qui nous apprend quelle sanction avait terminé le débat de 1258 (3). Mangu avait ordonné que par tout l'empire les exemplaires du Houa hou king sussent détruits et que les planches mêmes en fussent brûlées; de plus un bon nombre de prêtres taoïstes avaient été contraints à se faire raser la tête pour devenir moines dans des temples bouddhistes. Mais l'obéissance n'avait pas été générale. Un rapport au trône constate qu'en de nombreux endroits les œuvres et les planches ont été seulement cachées. C'est pourquoi Koubilai tente une mesure dernière, radicale; à l'exception du Tao to king, seul authentique dans tout le fatras des écrits taoïstes. le Canon taoïste tout entier doit être livré aux flammes, et les planches détruites. Enfin, pour bien montrer qu'il ne s'agissait pas là d'une mesure transitoire et vite oubliée, Koubilai fit composer en 1285 par plusieurs lettrés et graver sur pierre une stèle commémorant « le saint édit qui ordonne de détruire le pseudo-Canon taoiste dans toutes les provinces ». On y voit que la décision impériale avait soulevé bien des résistances, et que 字 耀 Po-lo, qui faisait partie du Grand Conseil, fut chargé de les briser. Malgré tout, il est permis de douter que la persécution ait triomphé, même temporairement, d'un culte qui avait encore de si fortes attaches avec les habitudes journalières et, dans une certaine mesure, avec la conscience du peuple. On sait assez, en tout cas, que le taoïsme survécut à ces temps difficiles; il conserva même ses tribunaux spéciaux jusqu'en 1311 (4), et, s'il les perdit à cette date, c'est par une mesure générale qui s'appliqua également aux autres cultes de l'empire, y compris le bouddhisme. Le Houa hou king lui-même fut-il alors définitivement détruit ? Peut-être, mais, dans l'ignorance de tout document postérieur, il serait aussi vain de l'affirmer que de le nier, et je me garderais bien de prétendre que depuis lors Lao-tseu a cessé de voyager chez les Hou.

P PELLIOT.

<sup>(1)</sup> Fo tsou li lsai t'ong tsai, k. 33. p. 42.

<sup>(2)</sup> *ibid.*, k. 32, p. 39.

<sup>(3)</sup> ibid., k. 32, p. 42. Cet édit est en langue vulgaire.

<sup>(4)</sup> Cf. p. 315, et Fo tsou li tai t'ong tsai, k. 36, p. 60.